



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:

الرقم:

PROCES VERBAL
N° 11/CNCMP/2021
DU 24/02

Le mercredi 24 février 2021 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent:

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1°/- **Examen** du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles, Réf: lettre n° 044/CMD/MDR/SA reçue le 22 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit projet de marché passé avec SMAGEC/EEPC avec un montant de 27 570 803 MRU HT et un crédit d'impôts de 4 892 510,98 MRU avec un délai de 6 mois

2°/- **Examen** du projet de marché relatif au lot n° 2 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles, Réf: lettre n° 044/CMD/MDR/SA reçue le 22 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit projet de marché passé avec THDI/EGTP avec un montant de 31 018 780 MRU HT et un crédit d'impôts de 5 385 517,74 MRU avec un délai de 6 mois

3°/- **Examen** de l'additif au DAO relatif aux travaux d'aménagement hydro- agricole de Regba, Réf: lettre n° 0035/CMD/MDR/SA reçue le 18 février 2021

(Handwritten signatures and initials)

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit additif qui a pour objet des changements dans le BPU et le DQE ainsi que le report de la date limite de remise des offres

4°/- Examen du projet de marché relatif au lot n° 1 des travaux de réalisation de 156 forages de reconnaissance dont 52 transformables en forages d'exploitation dans les Wilayas du Hodh Echargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Guidimagha, du Brakna, du Gorgol et du Trarza, en 3 lots, Réf: lettre n° 008/CMD/MDR/SE reçue le 18 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SE portant sur l'approbation dudit projet de marché passé avec ELMA Forages avec un montant de 29 529 781 MRU TTC et un délai de 8 mois

5°/- Examen du PPM-2021, du PATAM, Réf: lettre N°00045/MA/CMD, du 23 février 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant approbation dudit PPM pour l'année 2021

6°/- Examen du projet de marché par entente directe relatif au renouvellement du contrat de l'opérateur technique en charge de la mise en œuvre des activités de développement des filières de maraichage et d'aviculture, Réf Lettre N° 205 CMD/MA reçue le 15/02/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA approuvant le projet de marché passé par entente directe avec l'ONG ECODEV pour un montant de 3 250 000 MRU TTC avec un délai de 12 mois, sous réserve d'insérer dans le corps du marché, un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés publics .

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

7°/- Examen du projet de DAO relatif à la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable des localités rurales de l'axe sud de la nappe Dhar, Réf: lettre n° 0026/CMD/MHA reçue le 24 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHA portant approbation dudit projet de DAO

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

8°/- Examen du rapport d'évaluation technique relatif au recrutement d'un consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la route Tidjikja-Kiffa-Sélibaby, Réf Lettre N° 204 CMD/MET reçue le 15/02/2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MET portant approbation dudit rapport d'évaluation technique.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

9°/- Examen du projet de marché relatif au lot n° 1 des travaux de réalisation de forages d'exploitation en Adrar et en Assaba, Réf: lettre n° 0043/CMD/MDR/SA reçue le 23 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MDR/SA portant sur l'approbation dudit projet de marché pour le compte d'ELMA Forages avec un montant de 41 567 298 MRU HT et un crédit d'impôts de 8 373 513,79 MRU avec un délai de 6 mois

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réhabilitation des locaux du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Réf: lettre CMD/MHUAT reçue le 18 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHUAT portant sur approbation dudit rapport et proposant l'attribution du marché à ATPA pour un montant de 2 489 660 MRU TTC et un délai d'exécution de 50 jours

11°/- Examen du PPM-2021, de l'Établissement d'Exécution des Travaux réalisés en Matériaux Locaux (ETRM-L), Réf: lettre N°033/MUHAT/CDM/SP, du 22 février 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHUAT portant approbation dudit PPM pour l'année 2021

12°/- Examen du rapport d'évaluation combinée relatif au recrutement d'un bureau chargé du suivi des travaux de construction des locaux de la chancellerie de l'ambassade de Mauritanie à Riyad, Réf Lettre N°03 CMD/MHUAT reçue le 17/02/21

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHUAT portant approbation dudit rapport d'évaluation combinée

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

13°/- Examen du PPM-2021, de MAADEN MAURITANIE, Réf; lettre N°00028/MPME/CMD/SP, du 11 février 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPEMI portant approbation dudit PPM pour l'année 2021

14°/- Examen du PPM 2021, pour la Commission Environnementale, CE, Réf: lettre N°00038, du 19 février 2021.

PV N° : 11 du 24 février 2021

Page :

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPEMI portant approbation dudit PPM pour l'année 2021

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

15°/- Examen du PPM-2021 du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Technique et de la Réforme, Réf: lettre N°00042, du 18 février 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPDM/MS portant approbation dudit PPM pour l'année 2021

16°/- Examen de la décision de la CPDM/MS rendant infructueux le DAON N°03/F/MESRSTIC/2020/CNOU relatif au transport de 10.000 étudiants vers le nouveau campus universitaire sur financement de l'Etat; réf: lettre n°046 reçue le 22 Février 2021

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite décision rendant infructueux le DAO en question.

17°/- Examen du rapport d'évaluation relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service de 02 scanners 32 barrettes au profit du Centre Hospitalier Mère et Enfant de Nouakchott et du Centre Hospitalier de Kiffa, Réf: Lettre N°032 reçue le 08/02/2021

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte l'examen de ce dossier pour approfondissement.

18°/- Examen de la décision de la CPDM/MS rendant infructueux le DAO N°004/CPDM/MS/2020 relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service des équipements de la salle de rythmologie du Centre National de Cardiologie (CNC); réf: lettre n°0047 reçue le 22 février 2021.

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite décision rendant infructueux le DAO en question.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CSA

19°/- Examen de la décision de la CMD/CSA relative à l'attribution provisoire du lot n° 1 composé de 15 000 tonnes d'urée de l'Appel d'offre n°007/2020/CMD/CSA pour la fourniture des intrants agricoles en trois lots distincts. Réf.: lettre n°13/CSA du 24/02/21 reçue le 24/02/21.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA proposant réattribution du lot n° 1 (15 000 tonnes d'urée 46%) à AMEROPA pour un montant de 5 880 000 Dollars USD et un délai de livraison de 50 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

20°/- Examen d'un complément d'information relatif à l'avenant au marché n°0337/2018/T/013/CPMAPAUS portant sur le projet d'électrification rurale de la zone d'Aftout Echergui (lot 1), Réf: lettre n°260/CPM/SOMELEC reçue le 18/02/2021.

PVN° : 11 du 24 février 2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC relative à l'approbation dudit avenant, sans incidence financière et portant sur le changement de fabricant de cellules HTA de CG Inde par Schneider Electric.

21°/- Examen d'un complément d'information relatif à l'avenant au marché n°0338/2018/T/014/CPMAPAUS portant sur le projet d'électrification rurale de la zone d'Aftout Echergui (lot 2), Réf :lettre n°260/CPM/SOMELEC recue le 18/02/2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC relative à l'approbation dudit avenant, sans incidence financière et portant sur le changement de fabricant de cellules HTA de CG Inde par Schneider Electric.

LE PRÉSIDENT
THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Saber
- Jemal Mahfoudh
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Mohamedou Cherif Balle

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul